



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 08 FEVRIER 2019

n°01-2019

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **VENDREDI 8 FEVRIER 2019 à 10 heures à SAINT-LO** au pôle hippique (salle de la Madeleine) sur convocation du 1^{er} février 2019.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. André DENOT	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} vice-président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale 1 ^{ère} vice-présidente du SMPH
M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Gilles QUINQUENEL	Président de Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} vice-président du SMPH
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô 3 ^{ème} vice-président du SMPH

Suppléante

Mme Catherine SAUCET	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
----------------------	--

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

Vu le code général des collectivités territoriales et les dispositions de l'article L.1612-1 ;

Vu le rapport du Président ;

Vu la délibération N°45-2018 du 20 décembre 2018 du Comité du SMPH approuvant la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 ;

Vu la délibération N°44-2018 du 20 décembre 2018 du Comité du SMPH décidant la réalisation de travaux 2018/2019 (investissements liés à des projets) pour un montant de 949 226 € ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

- **vote le budget primitif 2019** (qui découle du débat d'orientations budgétaires présenté le 20 décembre 2018), qui n'intègre pas les résultats de l'exercice 2018 et s'établit comme suit :

- en section de fonctionnement	2 370 913.89 €
- en section d'investissement	1 789 371.59 €

Section de Fonctionnement :

DEPENSES	BP 2019
Charges à caractère général et autres charges	699 152,30
Ressources humaines	1 032 390,00
Amortissements	639 371,59
TOTAL DES DEPENSES	2 370 913 ,89
RECETTES	BP 2019
Quote-part des subventions transférées	600 913,89
Remboursement IFCE	225 000,00
Vente de produits (aliments)	40 000,00
Prestations	355 000,00
Locations boxes et revenus des immeubles	275 000,00
Subvention EPERON (Salon des Etalons)	15 000,00
Subvention Leader (Tour de France 2016)	10 000,00
Centre Équestre + Section sportive	200 000,00
	1 720 913,89
Répartition du RESTE À CHARGE	650 000,00
Département (30 %)	195 000,00
Région (30 %)	195 000,00
Commune de Saint-Lô (20 %)	130 000,00
Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo (20 %)	130 000,00
TOTAL DES RECETTES	2 370 913,89

Section d'investissement :

DEPENSES	BP 2019
Achat du haras (3 ^e et dernière année)	500 000,00
Investissements liés à des projets	588 457,70
Investissements courants 2019	100 000,00
Subventions d'investissement transférées	600 913,89
TOTAL DES DEPENSES	1 789 371,59
RECETTES	BP 2019
Amortissements	639 371,59
Fonds Eperon	150 000,00
	789 371,59
Répartition du RESTE À CHARGE	
Département	300 000,00
Région	300 000,00
Commune de Saint-Lô	200 000,00
Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo	200 000,00
TOTAL DES RECETTES	1 789 371,59

- **Décide**, dans l'attente de la reprise des résultats 2018, d'inscrire dans un premier temps, la somme de 588 457,70 € pour la réalisation des travaux liés à des projets de travaux 2018-2019 et des travaux complémentaires 2017.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT

